

LA CHARTE

Ce qui nous guide

1. Les trois postulats

1.1 Ce que nous sommes

Au service des personnes en situation de handicap, la Fondation de Vernand est un acteur civil qui contribue à la cohésion sociale. Elle entend assumer sa responsabilité sociétale dans une perspective de développement durable. Par son action, elle participe au bien commun.

1.2 Ce pourquoi nous existons

UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE AVEC LES MÊMES DROITS POUR CHACUN

C'est peut-être impossible, mais nécessaire

La Fondation de Vernand se veut contributrice à une **société inclusive**, ouverte dans tous les domaines à l'ensemble de ses citoyens, favorisant leur participation sociale¹, culturelle et civique, et l'exercice de leurs droits. Si une visée inclusive² pour tous est un objectif sans doute impossible à atteindre, cheminer pour l'atteindre est une nécessité, et ce processus est sa ligne d'horizon.

1.3 Ce qui nous fédère

Notre démarche est sous-tendue par ces principes:

- L'être humain se développe et apprend tout au long de la vie;
- On construit à partir des capacités et non des déficiences;
- Les personnes vulnérables que nous accompagnons ont le droit d'attendre le meilleur de nous.

*«Le seul lien natif entre les hommes, c'est la vulnérabilité»
Charles Gardou*

¹ La pleine participation sociale ou la situation de handicap (en référence à la CIF et au PPH) est la résultante de l'interaction d'un individu, avec ses ressources, ses limites et son environnement. Nous œuvrons autant à développer les compétences, à pallier les déficiences de la personne, qu'à adapter son milieu.

² La visée inclusive repose sur la capacité d'une société de s'adapter à chacun de ses membres pour lui permettre d'exercer l'entier de ses droits, quelles que soient ses déficiences et vulnérabilité. En cela, l'approche inclusive s'oppose à l'exclusivité qui vise à réserver des domaines à certains privilégiés. Si l'intégration demande à l'individu de faire des efforts pour trouver sa place dans un système, la visée inclusive implique que la société s'efforce de créer les conditions pour garantir l'égalité en droits de tous ses citoyens.

2. Les trois orientations et les deux valeurs: ce qui nous engage

Nous appuyant sur ces postulats, nous développons nos activités en privilégiant les trois orientations et les deux valeurs suivantes :

2.1 Les orientations

LA SINGULARITÉ

C'est assurément exigeant, mais nécessaire

Tous ont les mêmes droits, mais les modalités d'exercice de ceux-ci doivent être adaptées en fonction de l'individu et de ses possibilités. Nous considérons chaque personne dans sa **singularité**, avec son histoire, son potentiel, ses besoins. Cette vision nécessite une **évaluation** permettant de définir une réponse adaptée et personnalisée. La diversité de notre **palette de prestations** nous permet d'offrir un accompagnement sur mesure. Nous collaborons avec des ressources externes pour compléter notre offre et affiner nos projets d'accompagnement ou d'apprentissage.

LE BIEN-ÊTRE

C'est possible et nécessaire

Les projets individualisés ont pour but **le bien-être**, la qualité de vie, l'épanouissement des compétences et de la personnalité de chacun, voire le maintien des acquis ou l'accompagnement des pertes. Il s'inscrit dans un **continuum existentiel** qui recouvre autant l'évolution dans le courant de la vie, de la naissance, l'enfance, l'adolescence, l'âge adulte, la vieillesse et la fin de vie, que la complexité de la vie qui font la richesse de l'humain dans tous les domaines de l'activité humaine (la gestion de la vie quotidienne, la formation, le travail, la citoyenneté, les relations affectives, la culture, etc).

UN ESPRIT PARTENAIRE

C'est certainement difficile, mais nécessaire

Ensemble nous pouvons tout tenter, ce que seul nous ne pouvons faire. Les **projets** d'accompagnement sont développés dans un esprit **partenaire** avec:

- les enfants, les élèves ou les adultes qui en sont les légitimes propriétaires, en sont les acteurs principaux; nous visons ainsi à développer leur autodétermination;
- les parents ou les représentants légaux qui sont détenteurs de responsabilités spécifiques, de connaissances et de savoirs indispensables à la cohérence et à l'efficacité de leur accomplissement;
- les professionnels internes et externes, au service de leur réalisation par un travail en réseau et en complémentarité.

*«La posture des parents ou des professionnels ne peut être qu'émancipatoire s'ils veulent vraiment promouvoir l'autonomie des personnes qu'ils accompagnent.»
Jean-Louis Korpès*

2.2 Les valeurs

Nos valeurs n'ont de sens que si elles s'incarnent dans nos pratiques. Elles nous permettent d'évaluer nos actions pour en garantir la cohérence avec nos idéaux. La Fondation de Vernand ne défend pas seulement le droit de vivre, mais celui d'exister.

L'ÉQUITÉ

L'équité consiste à régler sa conduite sur le sentiment naturel de ce qui est **juste**, pour que chacun dispose des mêmes **droits**. Elle est indissociable d'une visée inclusive, qui aspire au **partage équitable** d'un patrimoine commun humain et social, qui ne peut être le privilège de quelques-uns.

Nous nous référons aux droits de l'Homme et à la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU pour que les personnes que nous accompagnons aient la possibilité effective d'exercer ces droits et que chacun ait une vie citoyenne.

LE RESPECT

Agir avec respect, c'est prendre en compte les fragilités (assurer la protection), le libre-choix (auto-détermination et autonomisation) et la singularité (des besoins, des désirs et aspirations, des projets, des potentiels et ressources, de la culture).

Le respect nous conduit à porter de la **considération**, reconnaître la **valeur intrinsèque et inaliénable** de chaque personne et de sa **dignité** humaine en toute circonstance.

LES LIGNES DIRECTRICES

Là où nous voulons aller

Déoulant de la Charte et en lien avec les politiques scolaires et sociales vaudoises, ces lignes directrices donnent une image de ce que la Fondation de Vernand a pour ambition d'être en **2022**.

1. Pour contribuer à une société plus inclusive

La Fondation de Vernand est le partenaire des centres de vie infantine et des établissements scolaires pour un accueil et une scolarité inclusifs des enfants et des élèves en situation de handicap pour les régions scolaires de la Dôle, Venoge-Lac, Crenol (couronne lausannoise), Broye-Gros de Vaud et Jura-Nord vaudois.

Par son engagement dans le Réseau d'Accompagnement Handicap en Milieu Ordinaire (Rahmo), la Fondation de Vernand, est le leader de l'accompagnement à domicile des adultes en situation de handicap, pour les régions de l'Ouest lausannois, du Gros de Vaud, de la Broye et du Nord vaudois. La Fondation de Vernand est un partenaire de l'économie dans l'intégration d'ateliers dans les entreprises.

Une visée inclusive et la citoyenneté sont au cœur de notre action, le mécénat et le bénévolat permettent de multiplier les occasions de les concrétiser.

2. Pour favoriser le bien-être et considérer chacun dans sa singularité

Pour garantir l'accès aux prestations en milieu ordinaire chaque fois que cela est judicieux, la Fondation de Vernand dispose d'outils d'évaluation élaborés à partir des référentiels comme la Classification Internationale du Fonctionnement du handicap et de la santé (CIF) et le Processus de Production du Handicap (PPH).

Pour respecter le continuum existentiel et la réponse à la singularité des besoins, nous avons étendu notre palette de prestations vers les domaines des troubles envahissants du développement, de la transition école-métier, du perfectionnement des adultes en situation de handicap, de l'insertion dans le monde du travail et nous avons accru notre capacité d'accueil pour les personnes vieillissantes.

3. Pour cultiver un esprit partenaire

Au cœur d'une intelligence collective et pour entretenir son partenariat avec les services publics, les institutions, les milieux associatifs et les centres de formation la Fondation de Vernand partage ses compétences et ses expériences; elle contribue ainsi à améliorer la qualité des prestations offertes dans le canton de Vaud, en particulier dans les domaines de:

- l'éducation précoce;
- la scolarisation inclusive;
- la transition école-métier;
- l'accompagnement des troubles envahissants du développement;
- l'accompagnement social et professionnel en milieu ordinaire;
- le vieillissement et les soins palliatifs;
- la gouvernance, la gestion administrative et financière.

4. Pour assumer notre responsabilité sociale et environnementale

Avec des structures encore plus décentralisées et diversifiées, la cohésion de la Fondation de Vernand est assurée par une culture, des valeurs, des concepts et une organisation commune qui intègrent la responsabilité sociale et le développement durable.

Pour soutenir l'action des professionnels, renforcer les synergies et potentialiser les compétences, des dispositifs transversaux sont mis en place dans les domaines de la communication et des RH, de la formation et de la recherche, de la maintenance, de la sécurité et de la santé.

* * *
* *
*

Adopté par le Conseil de Fondation, le 2 octobre 2012

Le Conseil de Fondation évaluera la nécessité d'actualiser ce document en 2015 et en 2018 au-moins, puis le reconsidérera dans son entier au plus tard en 2021.